

sans sépulture, jure par la mémoire de ton père que tu as outragée..... » Et le reste. L'adversaire, effronté coquin, prenant au bond la figure de rhétorique, se hâta de dire : « J'y consens. » Le préteur déférait le serment. « Mais, juge, dit l'avocat tout troublé d'être pris au sérieux, ce n'était pas un consentement, c'était une figure. — Tu as dit : Jure ; il jurera. — Mais, juge, il n'y aura donc plus de figures au monde ? — On s'en passera, on peut vivre sans elles. » Le pauvre avocat perdit son procès, et de colère confina son éloquence dans l'enceinte de l'école, où tout le jour, au milieu des curieux, loin de la perfide réalité du barreau, il pouvait faire des figures de rhétorique sans danger pour ses clients ni pour lui¹.

L'étude la plus commune non-seulement de l'enfance, mais de toute la vie, était donc une étude inapplicable aux besoins de la vie ; et Rome était inondée de jeunes gens qui s'élançaient dans le monde, la tête pleine de cette science menteuse, la mémoire farcie de sentences, de prosopopées, d'antithèses, avec un suprême dédain pour les réalités fatigantes de la vie, le travail, l'industrie, la guerre ; avec un suprême amour pour ses réalités agréables, la fortune, la réputation, le plaisir. Toute cette jeunesse avait l'ambition au cœur ; elle était romaine, c'est-à-dire âpre dans ses sentiments, emphatique dans ses idées, s'acharnant à devenir quelque chose de grand en bien ou en mal. Elle n'avait qu'un instrument, c'était sa rhétorique et ses phrases ; il fallait que ses phrases la poussassent bon gré mal gré ! Alors on ne se contentait pas si facilement d'un succès d'argent sans gloriole et d'une fortune qui ne faisait pas de bruit ; il fallait un nom, un nom qui fit

1. Suet., *de Claris rhetoribus*, 6. Seneca pater, *Controv.*, III, præfatio.

peur, un nom qu'on maudit, mais un nom. Il fallait des applaudissements, des titres, des statues, tout un peuple tourné vers vous, des amis qui espèrent en vous, des ennemis qui vous redoutent, une arme toujours prête et toujours puissante pour défendre les uns, menacer les autres¹. Et puis, n'eût-ce été que pour la richesse, il fallait faire son chemin : j'ai dit combien ce siècle était besoigneux ; comment, avec des patrimoines fortement entamés, il s'était fait de ce qui serait pour nous les folies, les impossibilités du luxe, de véritables nécessités ; comment, sans des centaines d'esclaves, sept ou huit villas et le reste à l'avenant, on ne pouvait pas vivre ; comment, dans les familles nobles surtout, il y avait une ruine plus avancée, avec une plus forte passion de luxe et de grandeur. Ces nobles, qui avaient été sous la vieille Rome les rois du monde, ne renonçaient pas facilement à toute puissance et à toute royauté. Déjà, sous la république, Catilina, dévoré de dettes, avait voulu brûler Rome pour rétablir le rang de sa famille ; et, sous Tibère, un héritier de Pompée, Libon, également ruiné, consultait des devins, se faisait expliquer des songes dans l'espérance de devenir empereur².

Avec de tels éléments, la fausseté de l'esprit, l'absence de tout frein moral, le besoin, l'ambition, vous saurez comprendre quelle était cette jeunesse à qui Tibère sut donner de l'emploi selon son cœur.

Le caractère de cet homme n'est pas facile à comprendre. Il me semble que Tacite le fait trop habile. Le secret de sa vie, comme celle de tous les tyrans, c'est, je crois,

1. V. tout le morceau de Tacite, *de Orat.*, 5, 6.

2. Sur le jugement et la mort de Libon (an 16), etc., V. Tacite, *Annal.*, II, 27-32 ; Dion, LVII, p. 612 ; Senec., *Ep.*, 70 ; Vell., II, 130.

la peur. Malgré la profonde habileté qu'on lui suppose, nous le voyons toujours hésitant, craintif, se méfiant de tout et de tout le monde; ne se décidant à rien, ni à interroger un prisonnier, ni à donner audience à un ambassadeur; revenant sur ce qu'il a fait, défendant de sortir de Rome à l'homme auquel il vient de donner une charge dans les provinces¹.

Le temps de sa jeunesse, Tibère le passe à se faire petit pour ne pas inspirer de crainte; il répudie une femme qu'il aime pour épouser une fille d'Auguste, la fameuse Julie (an de Rome 743). Mais un peu plus tard, ou aigri par cette triste union, ou parce qu'il s'imagine offusquer les petits-fils d'Auguste, il se décide à quitter Rome (748). On s'oppose à son départ, il reste quatre jours sans manger. De pitié on le laisse partir; il n'embrasse ni femme, ni enfants, ne dit point adieu à ses amis. Mais en route (voyez ce mélange d'ambition et de peur!) il apprend qu'Auguste est malade, et il s'arrête; Auguste rétabli, il continue sa route. Il va à Rhodes, s'y fait tellement méprisable, qu'après avoir voulu l'empêcher de partir, l'empereur finit par le condamner à y rester; il y vit avec les Grecs, ne porte plus la toge, ne monte plus à cheval, abandonne l'exercice des armes, ne voit aucun des voyageurs qui demandent à

1. Tiberius Claudius Nero, fils de Tib. Claud. Nero et de Livia Drusilla, né le 16 novembre 712, — toge virile, le 24 avril 727, — marié à Vipsania, fille d'Agrippa et de Pomponia, fille d'Atticus, — préteur, 738, — consul, 741, 747, — 743, répudie Vipsania et épouse Julie, — 746, son triomphe après les guerres de Germanie, — 747, revêtu de la puissance tribunitienne pour 5 ans; se retire à Rhodes, — 750, répudie Julie; — 755, revient à Rome, — 757, est adopté par Auguste, et appelé Tib. Cæsar Claudianus; revêtu de la puissance trib. pour 10 ans. — Imperator huit fois, en 759, ... 763, — 765, triomphe sur les Dalmates et les Pannoniens, — 766, associé au gouvernement des provinces, avec renouvellement de sa puissance trib. pour la vie, — gouverne après la mort d'Auguste, 19 août 767 (14 de l'E. V.) — en 15 de l'E. V., *Pontifex maximus*, — tué par Macron le 16 mars 37.

le visiter, se tient au centre de l'île pour les éviter plus sûrement, supplie enfin Auguste de mettre un gardien auprès de lui pour surveiller ses actions et s'assurer qu'il ne conspire pas.

Mais, avec cette humilité, il y avait en lui une dureté de mœurs qui ne se dissimulait pas. Il était de la famille Claudia, race sévère, en qui la roideur aristocratique était héréditaire¹. S'il n'avait pas l'orgueil de ses aïeux, il avait au moins leurs manières sombres et renfrognées; il savait tout feindre, excepté l'affabilité et la grâce. Quelque besoin qu'il eût du peuple et des soldats, il ne sut jamais donner des jeux au peuple, ni faire des largesses aux soldats; plaire et sourire, cela passait sa nature. Pendant ses vingt ans de règne, il ne fit que deux fois largesse aux prétoriens; et le peuple, sous lui, jeûna tellement de gladiateurs et de spectacles, qu'à une fête donnée par des entrepreneurs, il y eut une foule effroyable; le théâtre croula, et 50,000 hommes furent tués ou blessés². Tibère ne bâtissait pas; il refit à peine un ou deux monuments qui tombaient en ruine; encore n'eut-il pas ou la patience de les achever, ou la gloriole de les dédier solennellement³. Pliant à l'excès quand il n'était pas le maître, il avait, quand il l'osait, une humeur que rien ne pouvait contenter, ni franchise, ni flatterie, ni liberté, ni servitude. Il envoyait mourir ses ennemis, il exilait ses adulateurs. « Oh! les misérables nés pour l'esclavage! » disait, en sortant du sénat, ce maître difficile à vivre, gardant, sous une attitude plate et rampante, des rancunes qui ne perdaient rien pour attendre. « Je plains le peuple ro-

1. Suet., *in Tiber.*, 2.

2. Tacit., *Annal.*, VI, 62 et suiv.

3. *Ibid.*, II, 41, 49; VI, 45. Suet., 47. Vell., II, 130.

main, disait Auguste en mourant; il va être broyé sous de bien lentes mâchoires. »

Auguste, lui, en effet, avait gouverné tout autrement. C'était à force de grâce, d'affabilité, de secours aux grandes familles, de largesses au peuple, de jeux, de fêtes, de monuments, qu'il avait concilié tant d'intérêts et ménagé une douce quiétude au monde lassé des guerres civiles. Auguste, en mourant, continuait encore ce système; il faisait au peuple romain des legs énormes que Tibère payait le moins qu'il put.

Ces souvenirs étaient embarrassants pour Tibère; il ne lui allait pas de se faire gracieux ni libéral. Rien cependant ne lui paraissait très-rassurant (an de J.-C., 14). Les légions, sévèrement traitées par Auguste, se révoltaient, demandaient de l'argent et des privilèges, prétendaient faire un empereur, et faillirent tuer Germanicus qui ne voulait pas l'être. Le sénat était plein d'ambitions aristocratiques profondes et concentrées; le monde enfin s'était si longtemps et si bien reposé des guerres civiles, qu'il pouvait commencer à être las du repos. Tibère avait peur, et exprimait sa crainte par une métaphore moins noble que pittoresque: « Je tiens, disait-il, le loup par les oreilles. »

Sa grande ressource fut, comme auparavant, de s'effacer. Après avoir bien prié pour qu'on ne le forçât pas à devenir César, il sembla prendre à tâche d'être aussi peu César que possible. Le sénat surtout, qui lui faisait le plus de peur, fut le souverain auquel il parut soumettre toutes ses actions, lui renvoyant tout, le consultant sur tout, l'encourageant à la liberté; parlant (sans que personne y crût, il est vrai) de rétablir l'ancienne république; appelant les sénateurs ses maîtres, cédant le pas aux consuls, se levant devant eux, et chez lui les reconduisant jusqu'à la porte;

ne voulant, pas plus qu'Auguste, être appelé seigneur; refusant avec obstination le culte divin; faisant tout humblement de l'ordre, de la justice, de la paix publique; préfet de police sous la royauté du sénat; ne ménageant pas, dans les calamités publiques, l'argent qu'il retranchait sur d'inutiles magnificences; presque charitable; mais non généreux, ce qu'aurait bien mieux aimé la *plebs* de Rome¹; désintéressé, n'acceptant de legs et de successions que de ses amis (grande vertu chez un Romain et chez un empereur)²: — quant au peuple, lui jetant, pour se populariser, le nom d'Auguste à la tête; citant les paroles, adorant les traces d'Auguste; ne prétendant pas cependant, comme lui, refaire les vieilles mœurs romaines; et si quelque sénateur hardi, vieux ou pauvre, proposait des lois contre le luxe, l'approuvant en théorie avec des restrictions dans la pratique: — quant aux provinces, les soulageant, diminuant les impôts, surveillant les préfets; — ne faisant rien pour la seule armée dont les légions éloignées, dispersées au nord et à l'est, séparées les unes des autres par des déserts, ne lui inspiraient pas les mêmes craintes.

1. Sur l'annone et les subsistances, V. Tacite, *Annal.*, II, 87; III, 52; IV, 6, 7; VI, 13. — Secours aux villes d'Asie, après un tremblement de terre (an 17). *Id.*, II, 47; Suet., *in Tiber.*, 48; une belle inscription de Pouzzol (de l'an 30), constate ce fait. Orelli, 687. — Secours aux incendies du Célius (an 37). Patere., II, 130; Tacite, *Annal.*, IV, 64; Suet., *in Tiber.*, 48. — Secours de 108.000.000 de sest. (28.490.000 fr.) aux incendies de l'Aventin (an 36). Tacite, *Annal.*, VI, 45. — Prêt gratuit de 100.000.000 de sest. (26.560.000 fr.) aux particuliers (an 33). Suet., *Ibid.*; Tacite, *Annal.*, VI, 17; Dion, LVIII. — Secours de 100.000.000 de sest. après une inondation (an 33). Dion, LVIII. — Distribution d'argent au peuple (ans 17 et 23). (Suet., *in Tiber.*, 54; Tacite, *Annal.*, II, 42), montant en tout à 446 deniers (136 fr.) par tête. (*Cod. Vindobon.*) — En mourant, il légua au peuple 45.000.000 de sest. (près de 12.000.000 de fr.) Dion, LIX, in princ.

2. Neque hereditatem cujuscumque adiit, nisi cum amicitia meruisset. (Tacite, *Annal.*, II, 48.) Il refusa même les héritages laissés par ses proches. Dion, LVII, p. 614. Sur son administration, V. encore Suet., *in Tiber.*, 26-32. Vell., II, 130; Dion, LVI.

Tacite rend justice à cette administration : jusqu'à l'époque de la mort de Drusus, c'est-à-dire jusqu'à la neuvième année de Tibère, « les affaires publiques, les plus graves d'entre les contestations privées étaient discutées au sénat ; les principaux sénateurs pouvaient parler librement, et Tibère réprimait lui-même les excès de la flatterie : dans la distribution des honneurs, la gloire des ateux, l'illustration militaire, les services civils étaient les motifs de ses choix, et il était assez reconnu qu'on ne pouvait en faire de meilleurs ; les consuls, les préteurs avaient le libre exercice de leur pouvoir ; les magistrats inférieurs remplissaient dignement leur office ; et, sauf les accusations de lèse-majesté, on n'abusait point des lois. La perception du blé, des impôts, des revenus publics, était confiée à des compagnies de chevaliers romains. Dans ses propres affaires, César avait pour délégués des hommes de mérite, que souvent il n'avait connus que par leur réputation ; ceux qu'il avait une fois nommés demeuraient en place, et finissaient par vieillir dans leur charge. Le peuple souffrait de la disette ; mais, loin d'en être coupable, le prince remédiait par ses soins et ses dépenses à la stérilité du sol comme aux difficultés de la mer. Il empêchait que de nouveaux impôts ne chargeassent les provinces, que les anciens ne fussent aggravés par l'avidité et la cruauté des magistrats ; il interdisait la confiscation et les tortures. César avait peu de domaines en Italie : ses esclaves n'étaient point arrogants ; un petit nombre d'affranchis composait sa maison, et, quand il avait contre un particulier des intérêts à débattre, la cause se jugeait au Forum et selon le droit¹. »

1. Tacite, *Annal.*, IV, 6, 7. Voici cependant ce qui va donner la mesure

Si tout cela ne dura point, c'est que Tibère n'avait pas seulement peur du sénat, du peuple, des provinces, de l'armée ; mais il y eut toujours un homme que ce grand trembleur craignit par-dessus tout : je veux dire son successeur. Le successeur de Tibère fut toujours son ennemi, et, par compensation, l'ami et l'idole du peuple. Auguste était à peine mort ; Tibère n'avait été salué empereur ni par le sénat ni par personne ; il n'était donc encore, dans cet empire où il n'y avait pas de loi d'hérédité, qu'un simple citoyen : et déjà, le jeune Agrippa auquel Auguste, peu auparavant, avait semblé prêt à pardonner, était mis à mort dans le lieu de son exil. Tibère protesta qu'il n'était pour rien dans ce meurtre, et, en effet, l'ordre avait dû être plutôt donné par Livie, maîtresse de tout en ce moment suprême¹. Ce seul fait suffit pour condamner toute la politique de cette odieuse femme. Elle n'avait vécu que pour voir éteindre la postérité d'Auguste, et elle en continuait la destruction.

Cette destruction s'acheva bientôt (et cette fois-ci du fait de Tibère) par la mort de Julie, la mère d'Agrippa. Cette

de la modération de César et de l'influence que prenaient déjà les affidés du palais : « Pison donna une preuve de sa hardiesse (an 16) en appelant devant les juges Urgulania, que l'amitié de Livie avait élevée au-dessus des lois ; Urgulania, au lieu d'obéir, se fit porter dans la maison de César ; mais Pison n'en persista pas moins, quoique Livie se plaignit de cette atteinte portée à sa dignité, Tibère crut alors qu'il était d'une juste condescendance envers sa mère d'aller devant le préteur y représenter Urgulania ; il sortit du palais, suivi de loin par des soldats, au milieu d'un concours de peuple, le visage serein et causant de temps à autre dans la route. Pison, que ses parents voulaient en vain retenir, continua à réclamer la somme qui lui était due, et Livie enfin la fit apporter. Mais, malgré cette affaire, honorable pour Pison et qui accrut la bonne réputation de César, Urgulania demeura si puissante, qu'appelée comme témoin par le sénat, elle ne daigna pas y venir, et qu'on envoya un préteur pour l'interroger chez elle, tandis que les Vestales elles-mêmes, lorsque leur témoignage est réclamé, viennent le donner en plein Forum. » Tacite, II, 34.

1. Tac., *Annal.*, I, 6.

malheureuse femme avait payé par quinze ans d'exil le scandale de ses débauches; elle avait été témoin de la mort de ses deux fils aînés, elle venait d'apprendre celle d'Agrippa. Dans les dernières années de sa vie, Auguste avait paru s'adoucir envers elle; il avait même témoigné du repentir d'avoir, par la publicité du châtement, accru la honte de sa famille; il avait écouté les plaintes du peuple romain, toujours compatissant pour Julie, et il lui avait permis d'habiter Rhegium au lieu de l'île aride de Pandataria¹. Mais, sous le règne de sa belle-mère et de celui qui avait été son mari, Julie n'avait plus rien à espérer. On n'envoya pas un centurion pour la tuer comme on venait de le faire pour son fils Agrippa. Mais on lui défendit de sortir de chez elle, et on défendit à qui que ce fût d'y entrer; on lui retrancha enfin le secours que lui faisait tenir Auguste, parce que, disait-on, Auguste ne l'avait pas porté sur son testament; et la fille unique du premier empereur romain mourut à Rhegium de faim et de misère².

Dès lors, de la postérité d'Auguste, il ne resta plus que deux femmes, ses petites filles; — l'une Julie, condamnée avec sa mère pour ses débauches, et qui vécut vingt ans reléguée dans une île de l'Adriatique. Comme elle n'était pas à craindre, Livie lui envoyait quelque secours; « Livie après avoir travaillé sourdement à écraser les enfants de son mari au temps de leur splendeur et de leur gloire, faisait montre maintenant de sa pitié pour leur misère³. » — L'autre était Agrippine, la femme de Germanicus, et qui se trouva enveloppée, comme nous allons le dire, dans la uine de Germanicus.

1. Aujourd'hui Vendetune, près de la côte de Campanie.

2. Tacit., *Annal.*, I, 53.

3. Quæ, cum florentes privignos per occultum subvertisset, misericordiam erga adflictos palàm ostentabat. Tac., *Annal.*, IV, 71.

Germanicus, neveu de Tibère, fils de Drusus, petit-fils de Livie, marié à Agrippine, petite-fille d'Auguste, était donc maintenant, après tant d'autres que Livie avait fait disparaître, le rival que Tibère pouvait craindre. Tibère le craignait d'autant plus qu'Auguste l'avait forcé d'adopter ce neveu pour son fils; et c'était d'un père à un fils que toutes ces défiances et ces machinations allaient avoir lieu. Nous venons de dire comment les soldats avaient voulu créer Germanicus César; Tibère en eut tellement peur, qu'au commencement de son règne il se fit malade pour que Germanicus prit patience.

Je ne veux pas suivre cette histoire dans tous ses détails; vous savez, par les admirables mémoires de Tacite, quel fut le sort de Germanicus. La bonne fortune de Tibère ou le crime du proconsul Pison délivra le prince de ce rival (an 19) au moment même où il devenait effrayant de popularité, où, bienvenu des soldats et du peuple, il faisait un voyage triomphal dans les provinces et avait conquis la faveur de l'Orient. Le pauvre peuple qui, comme tout le monde alors, avait l'intime sentiment de sa faiblesse, tomba en consternation à la perte de cet homme: c'était un ami de la liberté! c'était, comme Marcellus, comme le premier Drusus, frère de Tibère, un martyr du noble et impossible projet de rétablir la république! Le peuple, fou de douleur, qui comprenait Tibère à travers sa dissimulation et sentait ce qu'il allait être, une fois délivré de la crainte respectueuse que lui inspirait son fils adoptif, lui criait pendant la nuit: « Rends-nous Germanicus! »

Germanicus mort, Rome ne demandait pas mieux que d'avoir une autre idole, et Tibère était tout prêt à se faire un autre épouvantail. Cette fois, le présomptif successeur était Drusus, le propre fils de Tibère, à qui le peuple eût

volontiers pardonné, pour les beaux spectacles qu'il lui donnait, les goûts un peu sanguinaires qu'il commençait à manifester; mais Drusus ne se souciait pas du rôle de Germanicus, et vivait dans l'ivrognerie et les plaisirs.

Il ne s'en trouva pas mieux. Un homme de médiocre naissance, de mœurs infâmes, mais hardi, vigoureux d'esprit et de corps, prêt à tout, était devenu le favori de Tibère, non pas en lui plaisant, — Tibère n'était pas homme à se laisser séduire, — mais en lui rendant de bons, d'utiles, quoique peu loyaux services. *Ælius Sejanus* songeait peut-être dès lors à devenir César; et comme Tibère était arrivé au trône grâce à la mort qui avait supprimé, pour lui faire place, trois ou quatre héritiers d'Auguste, Séjan eut aussi recours à la mort pour supprimer Drusus, le premier obstacle entre le trône et lui. Drusus, d'ailleurs, lui avait donné un soufflet.

Il ne faut pas de longs détails pour vous faire comprendre cette effroyable famille impériale. Séjan n'eut besoin (ce qui n'était pas difficile sans doute) que de séduire Livie ou Livilla, femme de Drusus, et Drusus fut empoisonné (an 23)¹. Tibère supporta cette mort en stoicien; le premier il consola le sénat, rappela chacun à ses devoirs, préféra le soin de la chose publique à sa douleur: il repara encore (était-ce besoin de popularité ou simplement habitude?) de rétablir la république, de relever les lois, de laisser le gouvernement aux consuls.

Puis il introduisit au sénat, sinon comme futurs héritiers (car Drusus laissait de jeunes enfants), du moins comme les plus prochaines espérances de l'empire, les deux

1. Voyez des fragments des deux sénatus consultes qui accordent des honneurs à la mémoire de Germanicus et à celle de Drusus, fils de Tibère. Henzen, 5381, 5382.

ainés des enfants de Germanicus. Ces enfants, présentés aux pères conscrits au milieu des larmes de tous et de souhaits répétés pour leur bonheur, se trouvèrent désignés au même moment à la faveur du peuple qui était plus que consolé de la mort de Drusus, aux craintes de Tibère, et à la haine de Séjan. A cette époque où il y avait si peu de puissances, c'était une puissance que la maison de Germanicus. La mère de ces enfants, Agrippine, véritable matrone romaine, chaste, sévère, orgueilleuse et féconde; s'imposant à l'admiration et à l'amour du peuple par des vertus qui n'étaient plus de son temps, mais que la fierté romaine aimait à retrouver comme des types de sa grandeur ancienne; se séparant, par la fidélité de son veuvage, par la pureté orgueilleuse de sa conduite, par le nombre de ses enfants, des autres femmes de la famille des Césars; cultivant avec un soin antique les souvenirs que le peuple avait gardés de son mari: Agrippine était la véritable protectrice et la force politique des six enfants que Germanicus avait laissés, de ses deux fils aînés surtout, Drusus et Néron. — Le peuple regardait avec espérance cette maison où l'empire allait passer après la mort d'un prince qui commençait à vieillir. L'armée, que tenait en disgrâce le génie peu belliqueux de Tibère, n'eût pas demandé mieux que de proclamer empereur le fils de son général. Tout ce qu'il y avait à Rome de vieille noblesse, d'hommes illustres (déjà mal notés sous Tibère), de généraux écartés des armées, de compagnons d'armes de Germanicus maintenus dans la suspicion par la méfiance du prince, se ralliait à Agrippine et à ses enfants.

Séjan lança ses ruses et ses intrigues à travers cette puissance trop confiante en elle-même. Agrippine, avec sa hauteur et sa liberté de parole, se perdit en laissant pa-